

Déclaration de la Coalition des Organisations de la Société pour le suivi de l'EPU au Sénégal

La Coalition des organisations de la société civile pour le suivi de l'EPU, après examen des recommandations formulées à l'endroit du Sénégal, attire l'attention du Sénégal et des états pairs sur la nécessité pour le gouvernement du Sénégal :

- D'envisager dans les meilleurs délais une évaluation des recommandations sur lesquelles il s'est engagé lors du premier examen et d'organiser un suivi effectif et participatif des recommandations issues du deuxième examen, selon le plan d'action déjà élaboré en 2012, avec l'appui du Haut Commissariat aux droits de l'Homme.
- De faire preuve de plus de fermeté dans la mise en œuvre des lois adoptées notamment celles concernant l'interdiction de la mendicité, l'exploitation et la traite des enfants ainsi que la protection de leur image à travers les médias ;
- De mettre sur pied un système de contrôle strict par les organes de régulation de l'audiovisuel visant à empêcher la diffusion à travers les médias de tout message véhiculant des stéréotypes sexistes et défavorables à la femme ;
- D'harmoniser sa législation avec les conventions internationales souscrites, notamment, le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique ;
- De mettre fin à la surpopulation en milieu carcéral, par une politique qui favorise la libération conditionnelle, la réinsertion sociale des détenus et l'aménagement de nouveaux centres de détentions conformes aux normes internationales ;
- Prendre des mesures énergiques pour mettre fin aux bavures policières, notamment en renforçant les capacités d'intervention de la police anti-émeute ;
- Mettre sur pied un système de perfectionnement des forces de sécurité, en renforçant leurs capacités en droits humains et en matière d'accueil et de prise en charge des femmes et enfants victimes de violences.

Fait à Dakar, le 14 mars 2014